

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025**

Séance n°1 du 12 février 2025

Délibération n°DEL2025021202

Objet : renouvellement du contrat  
à durée déterminée de Madame  
Anna MIGNON.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 18  
Nombre d'excusés : 10  
Nombre d'absents : 12

Le quorum n'ayant pas été atteint le 5 février 2025 à la salle des fêtes de Condac, les membres du comité syndical du PETR du Pays Ruffécois ont été de nouveau légalement convoqués le 6 février 2025 et se sont réunis à Saint-Groux à la Maison du Braconnier le 12 février 2025 à 18h00 sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme BAUDRILLART Agnès – M. BEAU Jacques - M. DANÈDE Laurent – Mme LAMAZIÈRE Véronique - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

**Étaient excusés :** M. COMBAUD Alain - M. CROIZARD Christian – Mme GUILLAUMIN - PRADIGNAC Nathalie - Mme MARCELIN Céline - Mme ROUX Emilie – Mme SEMON Laura.

**Étaient absents :** Mme BERNARD Marie-Dominique – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte – M. GUYON Jean-Guy - M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry - M. DUPUIS José – M. MARTIN James – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Claudy – M. THOMAS Jean-Claude.

**Étaient excusés :** Mme ASHBOLT Louisa - M. BŒUF Pascal – M. GEOFFROY Fabrice - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Étaient absents :** Mme BASTIER Nina - Mme GUILLONNEAU Séverine – M. JOBIT Jean-François – M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – M. THOMAS Hubert.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DE MADAME ANNA MIGNON**

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-8-2 et L422-28,
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu les délibérations en date du 19/06/1990, 15/05/2013 et 18/01/2023 créant un emploi permanent de directeur-trice à temps complet, comprenant les fonctions suivantes : assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services du PETR du Pays Ruffécois et fixant le niveau de recrutement et la rémunération
- Vu la délibération en date du 15/03/2023 sur la réorganisation des services du PETR du Pays du Ruffécois ;

Considérant la nécessité de poursuivre les missions pour lesquelles l'agent a été recruté au PETR du Pays du Ruffécois et que Madame Anna MIGNON donne entière satisfaction.

**AR Prefecture**

016-200050094-20250212-DEL2025021202-DE  
Reçu le 25/02/2025

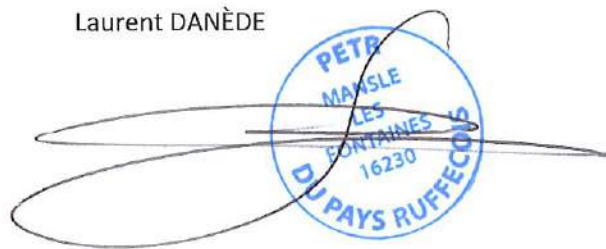
Le Président propose de renouveler son contrat pour une période de 3 ans avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB566 – l'IM484 et de conclure un CDI à la fin de la période de son contrat.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat de travail de Madame Anna MIGNON, codirectrice ;
- **APPROUVE** son traitement qui sera afférent au grade d'attaché avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB566 – l'IM484 ;
- **AUTORISE** le Président à proposer un contrat à durée indéterminée à l'agent à la fin de son contrat ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions aux financeurs publiques ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de son contrat et au contrat à durée indéterminée.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification